

Neuchâtel, 3 mars 2021

Retour sur la session des 23 et 24 février 2021 du Grand Conseil neuchâtelois ordre du jour de la session des 23 et 24 février 2021

L'intégralité des débats est à retrouver en images ici

Rénovation du cycle 3, années 9, 10, 11 de la scolarité obligatoire (20.055ce)

Une analyse confirmant l'importance du dialogue

La députée Françoise Gagnaux a présenté la position du groupe.

« Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Le postulat intitulé « Prépondérance de l'avis des enseignant·e·s dans le choix du niveau à l'issue de la 8ème année en cas de divergence » auquel répond le rapport 20.055 a le mérite d'avoir permis une réflexion sur quatre ans de recul avec les résultats présentés dans ce rapport. D'une part, nous y trouvons les analyses chiffrées au sujet des élèves concerné·e·s par le choix des représentants légaux, d'autre part nous sont présentées les options retenues concernant l'admission dans les niveaux et les seuils de changement de niveau.

L'option d'augmenter le seuil des changements ascendants au-delà de la moyenne de 5.0 pour accéder au niveau 2, s'est décidée après concertation avec les enseignant·e·s et leurs représentants. Dès la première année de mise en œuvre de la rénovation du cycle 3, certain·e·s enseignants·e·s ont exprimé leur préoccupation de devoir éviter de donner des notes supérieures à 4.5 à des élèves de niveau 1, craignant que ceux-ci ne montent au niveau 2 et s'y retrouvent en difficulté (exigences plus élevées, rythme plus soutenu...). Avec la nouvelle proposition, des élèves de niveau 1 pourront atteindre une meilleure moyenne avec des 5 et avoir le sentiment d'une meilleure valorisation de leur travail, et selon l'OCOSP (Office cantonal de l'orientation scolaire et professionnelle), c'est important aussi dans le bulletin scolaire de 11ème, en particulier pour les élèves qui se destinent à un apprentissage et qui soumettent leur postulation aux futurs employeurs. En cohérence avec ce qui précède, les critères d'admission dans les niveaux ont dû être revus et la fourchette 4,5-4,74 devient 4,65-4.84. Ces propositions entreront en vigueur dès août 2022 pour l'entrée en 9ème et la première volée concernée sera la 8ème de l'année scolaire 2021-2022.

Ces options ont fait réagir vivement des parents d'élèves qui estiment que l'on renforce une école élitiste en limitant l'accès à la voie académique. A ce sujet, Madame la Conseillère d'État



peut-elle nous dire si la Fédération des associations de parents d'élèves de Neuchâtel (la Fapen) a été consultée et, si oui, quelles ont été ses réponses.

Concernant le maintien de l'avis prépondérant des représentants légaux, les chiffres ont montré que l'avis des représentants légaux d'orienter l'élève en niveau 2 est confirmé l'année scolaire suivante par des pourcentages variant entre 50 et 78% selon la discipline concernée. Le constat est que les parents soutiennent bien leurs enfants. Les directions d'école et les représentants des enseignant·e·s qui avaient émis des craintes concernant l'avis parental en 2017, reconnaissent aujourd'hui qu'elles étaient infondées. De belles discussions ont lieu avec le Conseil de classe et les parents d'élèves, et l'avis du Conseil de classe est en général écouté par les parents. Rappelons que le nombre d'élèves concernés est de 1,1 à 3,7 % par volée sur ces quatre dernières années. Les enseignant·e·s restent les professionnel·le·s, ils peuvent s'exprimer en mettant les notes et en participant au Conseil de classe.

Une question encore dans notre groupe est de savoir dans quelle mesure l'élève concerné donne son avis et s'il est entendu ?

Considérant ce qui précède, le groupe socialiste salue les résultats présentés dans ce rapport et acceptera le classement du postulat 17.124 à l'unanimité.

Merci de votre attention. » •

Le classement du postulat est accepté par 87 voix contre 6.

Viticulture (12.109com)

Un projet de loi dont les objectifs sont désormais atteints

La députée Corine Bolay Mercier a présenté la position du groupe socialiste.

« Monsieur le Président,

Chères et chers collègues,

La majorité du groupe socialiste n'entrera pas en matière sur le projet de loi Nicolas de Pury portant modification de la loi sur la viticulture.

Les explications fournies en commission par le chef d'office de la viticulture et de l'agroécologie ont montré que la situation concernant la zone viticole avait évolué depuis le dépôt de la loi en 2012 et depuis les premiers travaux menés en 2013. L'instauration du PAC viticole en 2014 a permis de mieux protéger la vigne dans le canton : ainsi, 47 hectares de vignes ont été classés depuis 2014 en zone viticole.



Aujourd'hui, la loi sur la viticulture prévoit que la distance à la vigne est de 20 mètres dans le but de protéger la culture de la vigne des ombrages, des constructions et des arbres, et la loi est appliquée avec rigueur.

Comme suggéré en commission, notre groupe sera attentif à suivre l'état des lieux de la surface viticole dans le cadre du rapport sur l'agriculture tous les quatre ans.

Au final, une majorité du groupe socialiste, avec quelques abstentions, accepte le rapport de la commission législative. » •

Le rapport est accepté par 108 voix contre 4.

Composition des commissions parlementaires (20.610com)

Des corrections qui interviendront ultérieurement

Le député Alexandre Houlmann a présenté les arguments du groupe.

« Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs les député·e·s,

Suite à l'entrée en vigueur de la réforme des institutions, et de l'abaissement du nombre de députés à 100 dès l'élection générale de 2021, il convient d'adapter la législation relative à la composition, respectivement du nombre de membres, des commissions parlementaires. C'est l'objet du présent rapport et du projet de décret.

Si les commissions thématiques Prévoyance, Fiscalité, Santé, Éducation et Mobilité sont toutes dotées de treize membres, il n'en va pas de même en ce qui concerne les commissions Énergie et Prestations sociales qui ne reçoivent, elles, que onze membres.

Le Parti socialiste juge cette différence de traitement incohérente et il reviendra en temps voulu pour proposer la modification de cette incongruité. Ne souhaitant pas retarder la mise en œuvre de la réforme, il acceptera le présent rapport ainsi que les modifications du décret.

Je vous remercie pour votre attention. » ●

Le projet de loi est adopté par 113 voix sans opposition. Le projet de décret est adopté par 112 voix sans opposition.



Pour une formation obligatoire jusqu'à l'âge de la majorité au moins (18.105com)

Une réflexion qui mériterait d'être complétée en commission

La députée Corine Bolay Mercier a défendu la position du groupe.

« Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Ce projet de modification de la Constitution est une proposition qui a provoqué un long débat au groupe socialiste, groupe, je l'annonce d'emblée, divisé sur la proposition actuelle.

Un constat simple tout d'abord : tout change et évolue rapidement depuis quelques années : familles monoparentales de plus en plus nombreuses, conditions de travail durcies, assurances sociales de plus en plus chahutées et restrictives au niveau des allocations et des ressources...bref, des changements qui non seulement demandent de permanentes adaptations mais sont aussi à l'origine de multiples difficultés pour bon nombre de personnes.

Selon les derniers chiffres cités par le Département, il y avait en 2019 environ 125 jeunes sans solution à la fin de l'année scolaire, chiffre qui se réduit à 57 en fin d'année civile. L'État, à travers l'OFIJ, l'OCOSP, le SEMO ou les classes de préapprentissage, aide les jeunes, les accompagne, les appuie, leur offre un soutien individualisé, les guide vers un système de formation, en entreprise ou en école. Les professionnels des classes de préapprentissage, de l'OCOSP, de l'OFIJ et du SEMO font un magnifique travail. Notre groupe tient ici à les remercier de leur engagement remarquable et soutenu.

Le groupe socialiste, comme, je pense, du moins j'espère, tous les groupes de notre parlement, est extrêmement préoccupé par la situation des jeunes sans solution au sortir de l'école. En 2019, je l'ai déjà dit mais il faut avoir ces chiffres en tête, 125 jeunes étaient dans ce cas à la fin de l'année scolaire et 57 le restaient à la fin de l'année civile. C'est l'équivalent d'à peu près la moitié de notre Parlement. Année après année, cela concerne entre 50 et 60 jeunes ; il faut ajouter que ce chiffre ne comprend pas les élèves qui ont décroché après les classes de préapprentissage ou les semestres de motivation. Tout en sachant qu'il est difficile d'établir des statistiques aussi simplement, je dirais quand même que ce sont plusieurs centaines d'élèves sans solution au bout de quelques années. C'est trop!

La question centrale est donc bien de trouver ce qui peut être mis en place pour maintenir le lien avec ces jeunes, les aider à ouvrir la bonne porte qui les amène à une formation. Les jeunes qui décrochent risquent, plus tard, de se retrouver plus facilement au chômage, à l'aide sociale et face à d'autres difficultés. La formation est un facteur clé, qui évite la précarité et favorise l'insertion, dans la vie tant professionnelle que citoyenne.

Pourquoi notre groupe est-il divisé ? Il ne l'est bien sûr pas sur le constat et sur les moyens à mettre en place par l'État, mais plutôt sur la forme de la proposition actuelle. Pour certain·e·s



député·e·s socialistes, le projet de modification de la Constitution n'atteint pas son but ; il n'est pas pertinent de modifier la Constitution mais il est nécessaire de trouver une autre réponse, pour les 5-6 % d'élèves libérables qui sont aujourd'hui sans solution. Un autre point qui éloigne ces député·e·s du projet, c'est l'obligation pour les élèves de suivre une formation ; ils estiment en effet que pour qu'une formation aboutisse, il est essentiel que la ou le jeune soit acteur de sa formation. Il faut donc que les jeunes soient preneurs, décident eux-mêmes et l'obligation n'est pas une solution adéquate. Enfin, le coût, estimé par le Conseil d'État à 950'000 francs par année, est élevé et ce montant serait plus utile s'il servait à renforcer les structures existantes, puisque ces structures fonctionnent. Enfin, l'expérience genevoise n'est pas concluante à ce stade, selon certains échos reçus d'enseignants sur place.

Par ailleurs, la minorité des députés·e·s socialistes qui soutiennent un changement par rapport à la situation actuelle suivent l'idée qu'il faut aujourd'hui mettre quelque chose d'autre en place pour faire diminuer drastiquement le nombre d'élèves sans solution. Il faut doter l'État de moyens supplémentaires, notamment financiers, pour prévenir, pour suivre et accompagner les jeunes en décrochage scolaire. Le défi consiste bien sûr à mettre en œuvre des prises en charge adaptées à des jeunes non scolaires, qui rencontrent, en dehors de leurs difficultés à l'école, bien souvent des problèmes de santé ou d'intégration familiale, etc.

D'autre part, les député·e·s qui soutiennent un changement rappellent que le projet de modification de la Constitution a évolué depuis les premières discussions en commission. La première mouture proposait une formation obligatoire jusqu'à 18 ans. Aujourd'hui, la proposition s'est considérablement élargie et porte sur « une forme d'enseignement ou en milieu professionnel, voire exceptionnellement un accompagnement ». Il s'agit donc, et je tiens à la souligner au marqueur rouge, non pas d'un projet d'école obligatoire, mais bien d'une proposition de formations multiples, soit en milieu professionnel, soit sous la forme d'un enseignement qui ne serait pas forcément l'école au sens strict, soit sous la forme d'un accompagnement. Enfin, l'estimation des coûts fournie par l'État ne prend pas en compte les gains financiers à long terme, car moins de jeunes à l'aide sociale, cela diminue la facture sociale et ce point n'a pas été évalué par le département.

Voilà! Telles sont nos différentes positions.

À ce stade toutefois et en rédigeant mon intervention, j'ai pris conscience, comme d'autres commissaires, que tous les éléments n'ont pas été traités en commission. Vous me direz que c'est bien tard, je ne peux qu'acquiescer. Je tiens à vous faire état des réflexions qui me poussent, avec d'autres commissaires, à demander un renvoi en commission :

1. La commission a surtout travaillé dans l'idée de modifier l'article constitutionnel. Elle a fait évoluer cet article, puisque, je le rappelle, il n'était question au début que de formation et qu'au final, l'article évoque « une forme d'enseignement ou en milieu professionnel, voire exceptionnellement un accompagnement ». Le DEF met en place de nombreuses structures (et j'insiste sur le travail bien fait de l'OCOSP, de l'OFIJ, du secteur préapprentissage, du SEMO, etc. !), grâce à la conviction et au travail menés par la cheffe du Département. La commission



n'aurait-elle pas également dû modifier l'approche d'un changement par rapport à la situation actuelle, non à travers une modification constitutionnelle, mais par une modification de loi, pour assurer les moyens nécessaires à l'État dans son travail de prévention, détection, suivi et accompagnement des jeunes en décrochage scolaire ?

2. Ne faudrait-il pas recevoir une délégation du canton de Genève pour voir ce qui a été entrepris, ce qui a conduit à des échecs et des réussites ? Certains députés nous ont fait part, en séance de groupe, de difficultés entendues de la part d'enseignant·e·s à Genève. Sans aucunement remettre en cause ces témoignages, j'ai pris contact avec quelques camarades genevois, qui m'ont renvoyé au département de l'éducation de Genève. D'après les chiffres de l'observatoire cantonal genevois, le taux de décrochage des moins de 18 ans a baissé (mais effectivement, celui des plus de 18 ans a augmenté). Toutefois à Genève, selon le secrétaire général adjoint, le bilan est positif aujourd'hui. Certains dispositifs ont été adaptés car ils ne correspondant pas aux besoins et caractéristiques des jeunes en difficulté. Ainsi, par exemple, un dispositif prévoyait des stages de découverte par rotations durant l'année entre les différents centres de formation professionnelle (avec l'obligation de passer par tous les centres, ce qui a posé passablement de problèmes).

Le dispositif a ensuite été revu de façon à ce que les jeunes concernés puissent faire un choix entre les centres professionnels, ce qui a déjà bien amélioré la situation. Il serait donc intéressant d'avoir un retour des réussites et difficultés genevoises.

3. La COVID ne va-t-elle pas faire augmenter les élèves sans solution ? Les échos qui dépeignent les élèves du cycle 3 fortement impactés par l'isolement sont nombreux et nous n'avons à ce stade pas de retour sur le nombre d'élèves qui restent sans solution. Le canton ouvrira-t-il assez de classes de préapprentissage ? Quelle assurance avons-nous quant aux moyens mis à disposition pour de l'accompagnement, du soutien, de l'encadrement en juin 21 ?

Voilà, Monsieur le Président, chères et chers collègues, les questions et doutes concernant le classement de ce projet. Le groupe socialiste propose donc un renvoi en commission et je propose une interruption de séance pour que les groupes puissent en discuter. » •

Le renvoi du rapport en commission est accepté par 66 voix contre 45.

Indemnités pour frais de défense / indemnités avocat-e de la première heure (20.045ce et 20.045com)

De l'importance de garantir une défense correcte à toutes et tous

Le président du groupe Jonathan Gretillat a défendu la position socialiste.



« Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les député·e·s,

Le Conseil d'État saisit notre Parlement de deux questions en lien avec le fonctionnement de notre justice pénale : tout d'abord, la rétribution de l'avocate ou de l'avocat de la première heure ; ensuite, la fixation du tarif horaire des indemnités octroyées sur la base de l'art. 429 du Code de procédure pénale (pour les prévenus finalement acquittés en tout ou en partie à l'issue d'une procédure pénale).

Concernant la première problématique, il s'agit simplement de combler une lacune de la loi, pourtant présente depuis l'année 2011 : la nouvelle procédure pénale fédérale a induit la pratique « à l'américaine » (ou à la zurichoise, pour faire plus de chez nous) que tout prévenu faisant l'objet d'une arrestation ou d'une détention provisoire peut faire appel à un ou une avocate, sachant que dans certains cas, la loi l'oblige à disposer d'un défenseur. S'il n'a pas les ressources financières nécessaires, c'est l'assistance judiciaire et donc l'État qui y pourvoit. Dans le cas contraire, c'est le prévenu lui-même. Or dans un certain nombre de situations, le défenseur doit intervenir immédiatement pour le bon déroulement de la procédure, sans pouvoir obtenir des garanties de paiement. Il arrive pourtant que le défenseur intervienne et ne soit jamais payé. Le projet de modification de loi qui nous est soumis vise à garantir un tel paiement au défenseur. A défaut, on prend le risque d'un blocage des procédures, les mandataires de piquet pouvant dès lors refuser d'intervenir en l'absence de garantie préalable de paiement. Le groupe socialiste se rallie donc unanimement à la proposition du Conseil d'État visant à combler la lacune existante.

S'agissant de la seconde problématique, il est prévu de fixer un tarif-horaire d'indemnisation 429 CPP à 240 francs. Un tel tarif résulte d'un compromis entre ce qui est pratiqué en comparaison intercantonale et ce que préconisaient les organisations professionnelles concernées, et nous paraît acceptable. La commission législative a simplement proposé un amendement complémentaire sur la question de l'indemnisation des frais de défense assumée par les avocat·e·s stagiaires.

Notre groupe acceptera donc à l'unanimité le projet de modification de loi et l'amendement qui nous sont soumis. » •

Le projet de loi est accepté par 93 voix contre 2.

Assainissement du pont St-Jean (20.049ce et 20.049com)

Un assainissement incontestable



La députée Laura Zwygart De Falco a relayé les arguments du groupe développés par la députée Carole Bill.

« Monsieur le Président,

Madame et Messieurs les Conseillers d'État,

Mesdames et Messieurs les député·e·s,

Le groupe socialiste a accueilli favorablement le projet de décret. En effet, le pont de St-Jean doit sans conteste être assaini et renforcé.

Le groupe socialiste est satisfait du projet de mobilité douce, mais regrette qu'une baisse de la vitesse autorisée ne soit pas envisagée.

Cela étant, et vous l'aurez compris, le groupe socialiste acceptera dans sa très grande majorité le projet de décret proposé.

Je vous remercie de votre attention. » •

Le projet de décret est accepté par 112 voix sans opposition.

Projet UniHub (20.053ce et 20.053com)

Un projet ambitieux et un investissement pour la jeunesse et son avenir

La députée Françoise Gagnaux a défendu la position du groupe.

« Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

L'Université de Neuchâtel est à l'étroit! En 2001, 3200 étudiant-e-s et aujourd'hui 1200 de plus, 38% d'augmentation et une croissance de 19% est prévue à l'horizon 2037. La Faculté des Lettres et des Sciences humaines se trouve dispersée dans plusieurs instituts dans différents lieux et le but est de les rassembler dans un même bâtiment. D'autre part, les besoins en matière de sport universitaire sont importants. En plus des heures nécessaires aux enseignements en Sciences et pratiques du sport (SePS), l'UniNE connaît une croissance du nombre d'étudiant-e-s en sport, notamment suite à la création de deux cursus, sans équivalent ailleurs, de Bachelor en économie ou management et sport. Enfin, le programme sport-études de l'UniNE est régulièrement montré en exemple et constitue un facteur d'attractivité.



L'Université, rappelons-le, joue un rôle scientifique, social et économique majeur pour le canton de Neuchâtel et est l'un des principaux employeurs du canton avec environs 1100 collaboratrices·teurs pour 750 EPT.

En juin 2019, le Grand Conseil vote favorablement le Mandat d'objectifs 2019-2022 de l'UniNE dont l'un des mandats portait sur les travaux à mener en vue de concrétiser le projet UniHub.

L'objectif du crédit d'étude est de préparer un projet qui permette de réaliser le programme UniHub dans son intégralité par la construction de deux bâtiments : le premier bâtiment UniHub académique disposera de salles de cours, d'espaces administratifs, de bibliothèques ainsi que d'un grand auditoire de 700 à 800 places. Ce futur auditoire permettra à l'Unine de recevoir des manifestations de grande ampleur qu'elle doit refuser aujourd'hui. Le second bâtiment UniHub sport occupera un site qui reste à définir.

Il s'agit d'un projet audacieux et le Conseil d'État considère UniHub comme emblématique de l'ambition neuchâteloise d'excellence dans l'enseignement, la recherche et l'innovation. Il sera le symbole d'un canton qui investit dans la jeunesse pour assurer son avenir.

Quelques remarques et questions

- 1. Pour le groupe socialiste, l'hébergement des étudiant·e·s reste une préoccupation centrale avec le développement prévu du campus de l'université de Neuchâtel et ce, même si il y a quelques mois, la Conseillère d'État, Madame Monika Maire Hefti, s'est montrée rassurante à ce sujet avec des chiffres à l'appui indiquant que les logements pour étudiant·e·s étaient suffisants. Offrir des logements pour les futur·e·s étudiant·e·s à des prix modérés est indispensable et il faut y veiller en parallèle à cette étude.
- 2. Dans le cadre de ce projet, nous souhaitons que les étudiants·e·s soient consulté·e·s, sachant qu'ils·elles en sont les principaux utilisateurs·trices.
- 3. La construction des deux bâtiments sera exemplaire en matière de développement durable en adéquation à la révision de la loi cantonale sur l'énergie adoptée le 1er septembre 2020. Des énergies renouvelables seront utilisées (eau du lac, solaire, bois indigène etc.). Le groupe socialiste salue cela.
- 4. Plusieurs député·e·s du groupe socialiste ont relevé les nombreux anglicismes contenus dans ce rapport, en particulier les noms attribués aux deux futurs bâtiments. En terre francophone, donner un nom anglais à un bâtiment qui va abriter la faculté des lettres dérange. En référence aux noms des bâtiments UniMail et UniLac, on aurait pu choisir le nom « UniRives », le bâtiment étant prévu sur le terrain des Jeunes-Rives. Et simplement le nom « UniSport » pour le second bâtiment qui sonnerait d'ailleurs autant français qu'anglais.



- 5. La question d'une salle de sport double ou triple a suscité une demande de clarification dans notre groupe quant aux discussions avec la Commune de Neuchâtel nouvellement fondée. L'UniNE a besoin d'une salle de sport double et le canton peut en assumer la réalisation. Il apparaît que cette salle triple dont le surcoût serait financé par la commune de Neuchâtel serait une opportunité à ne pas manquer de la part de la commune de Neuchâtel.
- 6. Enfin, en acceptant le crédit d'étude qui nous est soumis, nous soutenons logiquement la future construction des deux bâtiments estimés l'un à Fr. 72 millions et l'autre à Fr. 12 millions, sachant que jusqu'à 30% de ces coûts pourraient être pris en charge par les subventions fédérales.

Le groupe socialiste remercie la Conseillère d'État et les personnes ayant participé à la rédaction de ce très bon rapport des réponses données en séance de commission Éducation du 25 janvier dernier et il accepte à l'unanimité le projet de décret portant octroi d'un crédit d'étude de Fr. 7'810'000 pour la construction de nouveaux locaux répondant aux besoins de l'Université.

Merci de votre attention. » •

Le projet de décret est accepté par 89 voix contre 9.

Cours de langue et de culture d'origine (21.004ce)

Des mesures efficaces pour les enfants allophones ou non

La députée Rose Lièvre a présenté les arguments du groupe.

« Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Nous remercions le Conseil d'État pour ce rapport détaillé.

Le rapport qui nous est présenté par le Conseil d'État est une réponse au postulat de M. Daniel Ziegler du 6 novembre 2018 qui demande que Neuchâtel redevienne exemplaire en langue et culture d'origine. Il invite le Conseil d'État à s'inspirer des cantons les plus avancés dans la reconnaissance et l'encouragement des cours LCO durant la scolarité obligatoire ; en tenant compte des notes (LCO) pour les élèves sur le bilan de fin d'année scolaire.

Le Conseil d'État nous a proposé des comparaisons de cours LCO pratiqués dans certains cantons de Suisse romande et Suisse alémanique. Ces comparaisons intéressantes qui



diffèrent les unes des autres sont des approches de pistes complémentaires pour notre canton.

En accord avec le comité de pilotage Harmos et de la commission mixte, des propositions ont été faites, à savoir :

- La création d'un guide pour l'organisateur et la collaboration pour les cours LCO avec les différents intervenants.
- L'utilisation d'un portfolio permettant de mettre en valeur les compétences acquises des élèves durant les cours LCO. Concernant les notes pour le bilan final scolaire, un alignement a été décidé. L'évaluation qui sera indiquée en plus du descriptif des compétences dans le portfolio, sera constituée d'un code entre la 3e et la 7e année et d'une note de la 8ème à la 11ème année.
- L'organisation de cours de formation continue pour les enseignant·e·s des cours en LCO relatifs aux pratiques d'évaluation et à l'utilisation du portfolio.

Tous ces éléments nous démontrent que le Conseil d'État a mis en place des propositions efficaces et durables. Cela permettra aux enseignant·e·s de mieux se former et sera un atout pour les enfants allophones pour une meilleure adaptation à l'école obligatoire ainsi que pour les enfants suisses qui désirent apprendre d'autres langues.

C'est pourquoi le groupe socialiste acceptera à l'unanimité le classement de ce postulat

Cependant une question : est-il possible d'inciter le service de la cohésion multiculturelle ou la fédération neuchâteloise des communautés immigrées du canton de discuter avec les nouvelles communautés pour les aider à organiser les cours LCO ?

Merci d'avance de votre réponse. » •

Le classement du postulat est accepté non combattu.

Recommandation Doris Angst : VTT au Creux-du-Van : pitié pour la flore ! (21.119) **Recommandation Doris Angst :** « Creux-de-Van : un public informé et sensibilisé est un public respectueux » (21.120)

De la responsabilité de l'avenir du Creux-du-Van

La députée Annie Clerc Birambeau a défendu la position du groupe.

« Monsieur le Président,



Madame, monsieur,

Le groupe socialiste soutiendra les deux recommandations 21.119 et 21.120. Permettez-moi de les traiter ensemble.

Le Creux-de-Van est un site unique tant pour son paysage que pour sa biodiversité. C'est un site d'importance nationale, chacun le sait trop, de sorte qu'ainsi la multiplication des visiteurs et l'évolution des comportements malmènent ce site emblématique. Il est donc malheureusement victime de sa popularité et le piétinement lors de promenades a fortement endommagé la flore, la détruisant même par endroits.

Le dispositif mis en place et décrit dans le rapport 12.061 doit être renforcé et être moins discret. Celui-ci devra toujours et encore se redimensionner dans une optique de développement durable qui nécessite un équilibre dynamique et une adaptation régulière des interventions face à des déséquilibres naturels et des changements sociétaux.

Ces deux recommandations, en plus des deux demandes précises auxquelles nous souscrivons, nous permettent d'interroger le Conseil d'État afin de savoir où en est la réalisation du plan de développement que le canton s'est engagé à mettre sur pied pour la période 2014-2022, même si nous apprenons qu'une opposition fait trainer son application complète.

Il y est d'ailleurs mentionné et je cite « que les mesures ne prendront sens que si elles sont accompagnées d'actions de sensibilisation et de mesures de contrôles réguliers et que si l'approche à travers l'information et les incitations restent prioritaires. Mais il est évident que si elles ne devaient suffire, des sanctions devront être menées ».

Et nous sommes là dans le vif du sujet. Des mesures et des actions ont été prises mais ne suffisent plus. La mobilisation d'un forestier ranger et d'un garde faune, le balisage et les panneaux explicatifs ne sont plus suffisants. Il faut les renforcer.

Toujours dans ce même plan de développement, une campagne de sensibilisation aux problèmes liés aux dérangements devait être testée avec l'implication de guides interprètes et d'agents spécialisés (garde faune et forestiers), est-ce que ce sont les agents-nature dont parlait le Conseil d'État ? Quels en ont été les résultats et ne serait-il pas judicieux de la remettre au goût du jour et de l'appliquer de nouveau ?

L'activité de rangers a plusieurs facettes : celles de patrouiller, informer, instruire, entretenir, accueillir, gérer les conflits entre différents groupe d'utilisateurs et surtout communiquer, avec cœur mais fermeté. Des formations courtes d'ailleurs aujourd'hui existent.

Le service de la faune, de la forêt et de la nature peut compter sur l'engagement de trois rangers. Ils exercent leurs activités principales dans les différents milieux naturels du canton. N'y a-t-il pas là l'occasion de développer un job de week-end ou d'été pour des étudiant·e·s ou des personnes convaincues de la sauvegarde de la biodiversité ?



Les deux recommandations sont des appels à l'aide, des appels urgents à faire respecter les réglementations mais surtout à étendre l'éducation au développement durable pour construire un futur actif et responsable et pour préserver à long terme la beauté et les valeurs biologiques du Creux-de-Van en se donnant des moyens adéquats pour une meilleure surveillance de ce site et une meilleure information au public. Je vous remercie. » •

La recommandation 21.119 est acceptée par 70 voix contre 42. La recommandation 21.120 est acceptée par 53 voix contre 52.

Postulat du groupe socialiste : Resserrer les mailles du filet social pour les travailleur-euse-s précaires **(21.129)**

Quel soutien aux travailleurs précaires ?

La députée Florence Nater a présenté le développement du postulat de Romain Dubois.

« Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Indépendant·e·s, acteurs culturels, presse, étudiantes et étudiants... Notre autorité a eu de nombreuses occasions de débattre, à raison d'ailleurs, des soutiens accordés à différents pans de la société pendant cette crise. On peut d'emblée le relever, une grande majorité de la population a souffert durant l'année écoulée et il est heureux que ces diverses parties de la population aient bénéficié de relais politiques, plus ou moins importants.

Il est toutefois une catégorie de personnes pour laquelle le groupe socialiste s'inquiète tout particulièrement, une catégorie de personnes qui peine aussi à se faire entendre dans les multiples discussions qui nous occupent en cette période.

Vous l'aurez compris, ce sont des travailleuses et travailleurs précaires dont je parle. Ces personnes qui d'ordinaire ne bénéficient pas ou peu d'aides de l'État mais doivent tout de même compter chaque franc de leur budget mensuel. Il suffit qu'une perte de revenus ne soit pas compensée, ou même seulement partiellement, pour que le fragile équilibre financier sur lequel repose leur vie s'écroule.

Assez vite au début de la crise, le canton de Genève a mis sur pied un dispositif permettant d'allouer une indemnité à certaines formes d'emplois qui passaient à travers des mailles du filet social te qu'il existait alors. Un autre projet de loi sur la même problématique a été discuté en ce début d'année 2021, confirmant ainsi que la problématique semble toujours exister.



Le groupe socialiste est conscient de la situation socio-économique différente du canton de Genève, du fait que nous avons la chance de disposer d'un salaire-minimum depuis maintenant quelques années et également du fait que les indemnités RHT sont maintenant versées intégralement pour compenser les salaires modestes. Il n'en reste pas moins que le dispositif social neuchâtelois, aussi efficace soit-il, n'a pas été taillé pour faire face à des situations telles que celle qui nous occupe aujourd'hui. Le groupe socialiste est donc convaincu qu'il convient d'analyser la situation des personnes dont le salaire ne permettait, avant la crise déjà, que difficilement de vivre. Ces personnes ont-elles subi beaucoup de pertes de revenus ? Ont-elles été compensées et dans quelle mesure ? Ont-elles recouru massivement aux prestations sociales plus « classiques » ? Si ça n'est pas le cas, disposent-elle de suffisamment d'informations quant aux prestations qui peuvent leur être allouées ?

Tant de questions qui méritent des réponses précises, étayées et relativement rapides. Nous espérons en effet que toute mise en évidence de lacune dans le système actuel par le Conseil d'État serait suivie de mesures (ou de propositions de mesures) immédiates pour y remédier.

Rappelons-le, Mesdames, Messieurs, il y a une catégorie de travailleuses et travailleurs pour lesquels chaque franc compte. On ne peut pas se permettre de garanties partielles les concernant. Nous devons êtes sûrs que chacune et chacun d'entre eux ait été protégé·e des conséquences sociales de la crise sanitaire. C'est que veut établir notre postulat. » •

Le postulat est accepté par 67 voix contre 39.

Postulat du groupe socialiste : Pour un Enseignement de l'égalité (20.158)

Pour combattre les stéréotypes de genre dès l'enfance

La députée Martine Docourt Ducommun a présenté le postulat du groupe.

« Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

L'égalité entre hommes et femmes fait partie de notre Constitution fédérale, mais comme nous l'ont rappelé les dernières mobilisations féministes, cette notion n'est pas encore acquise et nombreux sont les domaines où il y a encore à faire.

La pression ne va pas diminuer.

Les revendications sont diverses : égalité salariale, stop aux violences faites aux femmes ou encore valorisation du travail de care sont des exemples. Des discriminations qui découlent de la société dans laquelle nous vivons. Une société dont les stéréotypes sont omniprésents :



dans les médias, dans l'espace public par la publicité, dans l'éducation tout comme dans l'enseignement. Partout en somme.

Des stéréotypes qui influencent les jeunes filles et les jeunes garçons sur leur comportement, leurs actions ou encore leurs choix. Les choix ou même des non-choix - oui des non-choix, car la structure de notre société étant encore tellement emprunte des stéréotypes que les choix ne le sont pas toujours - influencent la situation économique des femmes :

- 20 % de salaire en moins que les hommes même si les femmes travaillent autant que les hommes si l'on fait l'addition du travail rémunéré et non rémunéré ;
- 40 % de revenus en moins que les hommes pour les femmes à la retraite ;
- 13% de femmes dans l'industrie et l'ingénierie;
- Une majorité de femmes dans les métiers peu valorisés ;
- Et une grande disparité entre les hommes et les femmes quant à la pratique du temps partiel.

Il est évident que nous pouvons et surtout nous devons agir sur tous les leviers pour mettre fin à toutes les discriminations dont subissent les femmes et ceci de manière durable : congé parental, sanctions lors de la non-application de l'égalité salariale, valorisation des métiers essentiels majoritairement féminins, promotion de la mixité des métiers, accueil extra-familial ou moyens financiers pour faire face aux violences sont des façons pour tendre à une égalité dans notre société.

Il est ainsi clair que nous pouvons nous engager pour chacune des discriminations, la liste - sans être exhaustive - est longue, mais nous pouvons agir de manière plus globale et c'est pourquoi agir sur le questionnement des stéréotypes est primordial. Agir en amont pour réduire le risque augmenté qui existent pour les femmes de tomber dans la précarité.

Un questionnement qui doit, selon nous, être enseigné dans les écoles neuchâteloises. Plusieurs cercles scolaires ont déjà initié une telle démarche, chose que nous saluons, mais dans un souci d'égalité des chances, une réflexion doit avoir lieu à l'échelon cantonal.

De plus, pour que cela fonctionne, les enseignantes et les enseignants de l'espace BEJUNE doivent aussi être formé·e·s à cette thématique. Un tel postulat sera également discuté dans le canton du Jura prochainement.

Il n'est pas ici l'idée de pointer du doigt les enseignantes et les enseignants de l'école neuchâteloise, ils sont sûrement toutes et tous de bonne volonté, mais il est souvent nécessaire d'encourager la prise de conscience que les stéréotypes sont partout et qu'ils se reproduisent de manière inconsciente.



De plus, nous encourageons le Conseil d'État à ce que des discussions aient lieu à la CIIP lors de l'élaboration du PER et des MER afin que cette thématique soit réellement prise en considération.

Notre démarche s'inscrit dans la suite du postulat 19.148 « Pour une Ecole de l'égalité » qui demandait l'analyse des manuels scolaires et outils pédagogiques sous l'angle du genre et stéréotypes de genres. Ces deux postulats se veulent être le moteur du développement de l'école neuchâteloise en un réel lieu de l'égalité.

Je vous remercie. » •

Le postulat est accepté par 63 voix contre 43.

Motion populaire d'un groupe de citoyens : Agissez pour une alimentation durable et saine (20.159)

Un changement nécessaire dans nos habitudes, voire nos mentalités

La députée Martine Docourt Ducommun a défendu la position du groupe.

« Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Selon une étude publiée en 2019, l'ensemble de la chaine alimentaire mondiale pèse environ un tiers sur les émissions totales planétaires de CO2. Notre façon de consommer influence ainsi clairement le réchauffement climatique. La façon d'exploiter nos sols agricoles font également partie de cette addition. Ou le choix de manger fait maison ou non. Chaque étape de notre consommation alimentaire a un impact sur la quantité de gaz à effet de serre émis dans l'atmosphère.

Par exemple, le secteur de l'élevage génère environ deux tiers des rejets en lien avec l'alimentation alors qu'il ne fournit que 16% des calories consommées dans le monde. De plus, certaines pratiques agricoles peuvent avoir des répercussions sur les ressources naturelles tels que les sols, l'eau ou encore la biodiversité. Des répercussions qui peuvent être irréversibles et qui ainsi détériorent notre environnement, notre qualité de vie et même parfois notre santé de manière durable.

L'utilisation de produits phytosanitaires est un exemple. Une telle utilisation pollue les eaux et les sols durant de longues années et sont ainsi néfastes pour la biodiversité et les organismes humains. Et pour ce qui est du gaspillage, nous avons une réelle marge de manœuvre. Et ceci à tout niveau.



L'agriculture génère en Suisse plus de 200'000 tonnes de déchets alimentaires dont 90% pourraient être évités. Du côté des ménages, ils en produisent un million alors que la moitié pourrait être également évitée. Si des aliments produit ne sont pas consommés, leur production aura généré des nuisances sur l'environnement pour rien.

Nous sommes conscients, du moins les groupes de gauche, que si nous voulons nous sortir de cette situation et construire pour une réelle transition écologique, nous devons agir sur l'ensemble de nos comportements. Mais nous savons aussi qu'il y a des domaines où cela sera d'autant important. Important car les effets seront considérables. Et un réel changement dans notre façon de nous alimenter est justement un levier que nous devons actionner.

Notre Parlement a donc un rôle à jouer. C'est pourquoi le groupe socialiste soutiendra la motion populaire qui nous est soumise aujourd'hui. En effet, nous devons agir et les établissements dépendant de l'État sont une porte d'entrée à ce changement.

Il est évident que l'ensemble des points relayés dans la motion ne seront pas tous faciles à mettre en œuvre, car parfois ce ne sera pas seulement un changement d'habitudes alimentaires, mais un réel changement de mentalité. Les personnes qui en bénéficieront, les jeunes en formation de notre canton notamment, sont déjà actrices et acteurs d'un tel changement. La motion qui nous est soumise aujourd'hui en est la preuve.

Cette motion est aussi nécessaire aux yeux des membres du groupe socialiste car elle va dans le sens d'une politique d'égalité des chances : un accès pour toutes et tous à une alimentation saine et durable. Ceci, nous ne pouvons que l'encourager et le soutenir.

Nous sommes contentes et contents d'observer que le Conseil d'État ne combattra pas cette motion. Les discours étaient un peu tout autre il y a une année. Nous ne pouvons que nous réjouir d'une telle évolution positive en cette fin de législature. » •

La motion est acceptée par 60 voix contre 45.

Interpellation du groupe socialiste : Quel soutien pour les apprenti∙e·s passant leurs examens de CFC cette année ? (21.128)

S'assurer que les apprenti·e·s ne soient pas pénalisé·e·s par le contexte sanitaire

Le député Tristan Robert a présenté l'interpellation du groupe.

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,



Les restrictions dues à la situation sanitaire pèsent et sont difficiles pour de grandes parties de la population – évidemment avec la réduction des activités, arrivent des difficultés économiques, mais aussi des défis en matière de santé mentale qui doivent être pris au sérieux.

La situation des personnes qui se forment est particulièrement difficile, car il n'est vraiment pas aisé d'acquérir des compétences sans pouvoir pratiquer son métier ou son activité comme dans une situation normale. La distanciation sociale, l'arrêt de certaines activités, et plus largement les incertitudes et difficultés multiples liées à la situation sanitaire, peuvent être dures à vivre pour les personnes qui sont en train de se former. La formation est vraiment un domaine important et cela doit nous tenir à cœur qu'il souffre le moins possible de la crise sanitaire. Investir dans la formation, c'est investir dans l'avenir, maintenant encore peut-être plus que jamais. Si cela s'applique à l'université, comme notre plénum en avait déjà parlé, cela s'applique aussi évidemment à tous les autres cursus, notamment les apprentissages.

La plus grande des injustices serait que des personnes doivent mettre un terme à leur apprentissage, uniquement parce qu'ils passent leurs examens dans une année difficile, alors qu'ils auraient eu les moyens d'obtenir leur diplôme si les circonstances avaient été différentes. Ce serait une injustice avec des conséquences à très long-terme, sur tout le parcours de vie de la personne qui se retrouverait ainsi sans diplôme, et il faut donc faire le maximum pour que cela se passe le moins possible.

D'où nos questions au Conseil d'État, questions qui traitent tout d'abord de l'accompagnement des apprenties et des apprentis cette année, au quotidien, pendant leur formation. Ces apprenti·e·s doivent pouvoir continuer à se former dans toute la mesure du possible, et être soutenus dans cette situation facile pour personne. Nos questions visent aussi à savoir ce que le canton met en place pour que les modalités d'examen soient adaptées. On le sait, tout n'est pas de compétence cantonale – on a vu récemment des organisations faîtières professionnelles, par exemple dans le domaine social, annoncer des adaptations de leurs examens pratiques. Mais c'est important que le canton utilise toute sa marge de manœuvre pour tenir compte du contexte, si besoin par des interventions dans des instances extra-cantonales.

Je vous remercie et remercie d'avance le Conseil d'État pour ses réponses. » •

Interpellation du groupe socialiste : No culture, no future (21.132)

Et la culture neuchâteloise dans tout cela?

La députée Martine Docourt Ducommun a développé l'interpellation du groupe.



« Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Samedi il y a dix jours, les travailleuses et travailleurs de la culture ont organisé différentes actions, comme un quart d'heure silencieux, dans plusieurs villes de Suisse romande pour sensibiliser les autorités sur leur situation et sur la nécessité d'agir.

Ces mobilisations ont été organisées sur le slogan « Pas de culture pas de futur ! », un slogan qui résonne pour le groupe socialiste, la culture étant le ciment de la cohésion sociale.

Une cohésion qui est indispensable pour notre canton en cette période particulière. Dans sens, se soucier de l'avenir de la culture, c'est se soucier de l'avenir de travailleuses et de travailleurs de ce domaine, mais c'est se soucier de notre avenir, la culture participant clairement au bien-être et à la santé de notre société.

Alors que dans plusieurs cantons romands, les autorités par l'intermédiaire des médias ou des médias sociaux ont exprimé leur soutien à la culture, à Neuchâtel, c'est silence radio du Conseil d'État. Nous nous étonnons de cette situation et nous déplorons ce silence.

Il ne suffira pas de faire des études ou autres mandats pour que la Chaux-de-Fonds devienne capitale culturelle, il faudra que les actrices et acteurs culturel·le·s de notre canton puissent survivre à cette crise.

Selon une étude-sondage publiée par la Task Force Culture Romande, 43% des actrices et des acteurs de ce domaine craignent de devoir se réorienter professionnellement en raison de leur situation financière créée par la crise sanitaire. Et de nombreuses entités culturelles – quasiment la moitié - ont également répondu à ce sondage en disant qu'elles se trouvaient dans une situation très critique voire catastrophique.

L'écosystème culturel a tout simplement besoin d'une attention particulière. Une attention qui permet de le garder en vie le temps que la situation s'améliore afin que la culture puisse se déployer à nouveau en reprenant ces activités. Pour le sortir de son silence, nous demandons au Conseil d'État de répondre aux questions suivantes :

- Quelle position le Conseil d'État fait-il entendre dans débat national sur la réouverture des espaces culturels ? Soutient-il les propositions du Conseil fédéral ? Est-il prêt à s'engager pour une reconnaissance juridique et administrative du statut spécifique des travailleuses et travailleurs culturel·le·s. au niveau fédéral ? Soutient-il le désengorgement des lieux culturels au niveau cantonal ?
- Qu'en est-il des soutiens financiers à la recherche artistique et à la formation continue?
- Est-ce que le Conseil d'État a avancé dans sa réflexion quant à la mise en place de nouveaux mécanismes de soutien financier aux actrices et acteurs du canton ?



- Comment le Conseil d'État s'engage-t-il pour améliorer la situation des indépendantes et des indépendants dans ce domaine ?
- Les cantons de Zurich et Basel proposent un soutien financier aux personnes actives dans la culture. Est-ce que le Canton de Neuchâtel réfléchit à une telle proposition?

Beaucoup de questions qui restent encore sans réponse. Le Conseil d'État a évoqué hier à plusieurs reprises la solidarité pour faire face à la crise. Nous demandons au Conseil d'État de prendre ses responsabilités et de démontrer sa solidarité envers les actrices et acteurs culturel·le·s de notre canton, de se mettre au travail ! Ceci alors qu'elles et ils ne peuvent tout simplement plus le faire.

Je vous remercie! » •

Projet de résolution du groupe libéral-radical : Un peu d'espoir pour un retour à une normalité encadrée (21.126)

Projet de résolution du groupe UDC : Restaurants fermés : ça suffit ! (21.133)

Projet de résolution Blaise Fivaz : Ouverture, dès le 15 mars, des restaurants, des théâtres et des espaces intérieurs, et extension des mesures pour les jeunes à 25 ans (21.135)

Une agitation inutile et porteuses de fausses solutions

La députée Florence Nater a présenté la position du groupe.

« Monsieur le Président

Chères et chers collègues,

Le groupe socialiste a pris connaissance avec attention du projet de résolution du groupe libéral-radical appelant de ses vœux un retour à, je cite, « une normalité encadrée ». Tout comme notre groupe a pris connaissance des résolutions UDC et Blaise Fivaz.

L'analyse de la résolution LR nous aura appris une chose. Oui il peut arriver que nous portions le même regard que le groupe libéral-radical... Quant à celle du groupe UDC, si nous pouvons partager le désarroi exprimé dans le texte de la résolution, force est de constater que nous ne partageons ni l'interprétation du « bon sens », ni l'analyse de la réalité. Par ailleurs, il est intéressant de constater que les représentants UDC de notre hémicycle semblent très soucieux de soutenir les restaurateurs et indépendants alors même que les représentants UDC au Parlement fédéral ont refusé toutes les propositions visant à soutenir ces mêmes acteurs...

Tout comme les auteurs de ces propositions, nous considérons aussi que la pandémie affecte toute la société et de très nombreux secteurs. Tout comme les auteurs de ces propositions, nous observons aussi, dans nos cercles personnels et professionnels, la grande lassitude et le désarroi de la population face à cette crise dont on ne voit pas encore le bout du tunnel. Tout



comme les auteurs de ces propositions toujours, nous déplorons que la culture, les lieux sportifs, les restaurants et les commerces non-essentiels qui avaient pourtant pris des dispositions sanitaires strictes soient à l'arrêt. Oui, chères et chers collègues, c'est vrai. Tout comme vous, nous pensons que la situation que nous traversons aujourd'hui atteint les limites de ce que nous pouvons supporter. Cela a été évoqué toute à l'heure à l'occasion d'une interpellation sur la santé psychique de la population. Oui, nous sommes aujourd'hui en présence de nombreux facteurs qui péjorent la santé mentale : l'incertitude, le sentiment de ne pas maîtriser notre vie, l'insécurité financière...

Alors oui, si nous sommes d'accord sur le diagnostic, le souffle d'harmonie entre nos groupes politiques s'arrête là ; parce que nous ne sommes pas nécessairement d'accord sur le traitement. Et pourquoi ? Parce que ce que demande cette résolution nous laisse un peu dubitatifs. Je cite « La présente résolution encourage donc le Conseil d'État, en concertation avec les autres cantons romands, à faire remonter au Conseil fédéral les préoccupations exprimées par la population et les autorités, et d'intégrer dans sa réflexion une réouverture encadrée des divers lieux évoqués ci-avant. »

Très bien Mais en fait, que fait le Conseil d'État en ce moment si ce n'est justement gérer la crise au quotidien, chercher des chemins pour atténuer les conséquences, prendre toutes les mesures pour tendre à en sortir au plus vite, se concerter de façon régulière avec les autres cantons et interpeller le Conseil fédéral, parfois même en lui transmettant son mécontentement ?

Il y a quelques temps dans ce même hémicycle, le groupe libéral-radical avait reproché à la gauche d'enfoncer des portes ouvertes. Manifestement, cette stratégie-là ne semble pas être une prérogative exclusive de la gauche.

Pour la majorité du groupe socialiste, et quand bien même nous aussi sommes fatigués de cette situation et conscients de la lassitude et du désarroi d'une grande partie de la population, ces différentes résolutions sont parfaitement inutiles. Elles ne font que demander au Conseil d'État de faire ce qu'il fait déjà. Par ailleurs, nous avons la conviction que le Conseil fédéral, à majorité de droite de surcroît, n'est ni sourd, ni aveugle et cela même s'il ne plie pas devant chaque injonction ou pression venant des cantons ou de la population.

Enfin, et pour terminer, une autre question se pose. La précipitation est-elle bonne conseillère? Le Conseiller d'État en charge de la santé l'a rappelé toute à l'heure : la situation sanitaire est très instable et la partie loin d'être gagnée.

Que dirions-nous si les injonctions à la précipitation ont raison de la prudence des autorités et que dans 1 mois, 2 mois ou 6 mois on repart pour un nouveau confinement ? Ne sera-t-on pas tenté de dire que le remède a été pire que le mal ? Et je crois que même certains restaurateurs partagent cette analyse du risque et préfèrent la prolongation de la prudence plutôt que les risques d'une ouverture précipitée.

Compte tenu de ce qui précède, et par rapport aux différentes résolutions qui nous sont soumises, le groupe socialiste :



- S'abstiendra dans sa grande majorité, voire refusera, la résolution du groupe LR. Parce que le diagnostic est partagé, quelques membres du groupe l'accepteront.
- Refusera à l'unanimité la résolution du groupe UDC.
- Refusera à la majorité, moins quelques abstentions, la résolution de Blaise Fivaz.

Et pour conclure ...Nous vivons une pandémie sanitaire inédite, à laquelle pourrait succéder une pandémie de problèmes de santé mentale. N'y ajoutons-pas une épidémie de populisme.» •

Le projet de résolution 21.126 recueille 59 voix contre 27 et 26 absentions. Il est donc refusé. Le projet de résolution 21.133 est refusé par 60 voix contre 48 et 4 absentions. Le projet de résolution 21.135 est refusé par 52 voix contre 49 et 11 absentions.

Postulat du groupe socialiste : Réduire l'impôt sur le revenu en taxant plus fortement les grandes successions et donations ? **(20.162)**

Un transfert d'imposition qui relève du bon sens

Le député Antoine de Montmollin a développé le postulat du groupe.

« Monsieur le Président,

Chères et chers collègues,

Comme vous le savez toutes et tous, les revenus de l'État se composent principalement des différentes taxes et impôts qu'il prélève et qui déterminent ainsi sa capacité d'action.

Au sein de ce parlement, nous avons beaucoup parlé de fiscalité ces dernières années. Nos débats ont principalement porté sur l'impact à court ou moyen terme de l'ajustement de certaines variables fiscales sur le niveau total des recettes de nos collectivités publiques. Cela a par exemple été largement le cas lors des discussions autour du paquet fiscal en 2019, sur le projet de loi du PLR visant à supprimer une partie de l'impôt sur les successions et ce sera à nouveau le cas avec tous les projets liés à la fiscalité de la fortune actuellement en cours de traitement en commission.

On le voit bien, dans ce type de débat sur le volume total de l'impôt, un clivage gauche-droite se dessine bien souvent entre ceux dont l'objectif est de limiter le montant global d'imposition et ceux qui, à l'instar du groupe socialiste, y voient une manière de redistribuer les richesses et d'assurer des missions publiques essentielles.

Le présent postulat traite de la question fiscale d'une manière quelque peu différente. En effet, il est proposé de ne pas se focaliser sur le niveau d'imposition total ponctionné par l'État



mais de réfléchir à une manière de taxer qui serait à la fois plus juste d'un point de vue social et plus efficiente d'un point de vue économique. C'est en ce sens que le groupe socialiste propose au Grand Conseil de réfléchir à un transfert, bien sûr très partiel, de l'impôt sur le revenu vers un impôt sur les GRANDES successions. Plusieurs éléments nous poussent à faire cette proposition.

Tout d'abord, nous relevons qu'en Suisse, l'impôt sur les successions n'a cessé de baisser au cours des trente dernières années. Selon l'étude mentionnée dans le postulat, « alors qu'en 1990, chaque franc suisse hérité était encore soumis à un impôt sur les successions de 4.1 centimes, la moyenne actuelle n'est que de 1.4 centime, » et cela alors que dans le même temps, la part des héritages dans les fortunes n'a cessé d'augmenter. Et même si notre canton n'a, heureusement selon nous, pas été le plus assidu pour supprimer l'impôt sur les successions, il n'a pas échappé à cette tendance générale.

Pourtant, l'impôt sur les successions permet de tendre à une plus grande égalité des chances au sein de l'ensemble de la population. Il n'échappe en effet à personne que les mécanismes de reproduction des inégalités entre générations sont nombreux. L'héritage matériel, à savoir les successions et donations, ne fait que renforcer ces inégalités et il nous paraît dès lors au moins aussi légitime de taxer les gains liés à des privilèges de naissance que ceux issus d'un travail rémunéré. L'impact d'une hausse de l'imposition sur les successions et donations sur la répartition des richesses dépend de la structure cet impôt. Ainsi, nous proposons d'étudier un impôt qui se focaliserait sur les grandes successions, avec un barème progressif.

Par ailleurs, l'impôt sur les successions est une forme de taxation efficiente au sens économique du terme. En effet, contrairement à l'impôt sur le revenu par exemple, il n'implique pas d'incitations négatives en termes de consommation ou de travail. Taxer les successions se révèle également justifié au vu de la de répartition des richesses entre générations : l'augmentation constante de l'espérance de vie rend l'héritage toujours plus tardif, concentrant ainsi les richesses dans les mains de personnes plus âgées, qui ont potentiellement et statistiquement déjà accumulé plus de patrimoine au cours de leur vie.

Finalement, les études scientifiques récentes semblent indiquer que les variations de l'impôt sur les successions et les donations ne donnent pas lieu à des fuites de la base fiscale, ou à tout le moins pas dans la même mesure que d'autres impôts.

Le groupe socialiste est conscient que ce transfert de l'imposition du revenu vers les successions n'est pas un changement simple et qui peut se faire du jour au lendemain. Certaines questions mériteraient d'être traitées de manière plus fine, par exemple celle de la transmission du patrimoine sous la forme d'une petite entreprise familiale. C'est pourquoi nous en avons fait un postulat, qui invite à une réflexion à moyen terme sans remettre en question d'autres équilibres fiscaux que nous avons trouvés au sein de ce parlement.

Chères et chers collègues, nous discutions il y a quelques instants de la situation terrible dans laquelle se trouve une partie de la population en lien avec la crise covid. Lors de ces débats, et comme beaucoup d'entre vous j'imagine, je n'ai cessé de penser aux témoignages de petits



indépendants qui ont perdu en une année le fruit du travail de toute une vie. Dans le même temps, certains reçoivent en un versement l'équivalent de plusieurs années voire de plusieurs dizaines d'années de travail en guise d'héritage, sans autre mérite que d'être né dans la bonne famille, au bon endroit, au bon moment.

Vouloir corriger un tant soit peu ces injustices et en profiter pour augmenter le pouvoir d'achat des travailleuses et des travailleurs n'est pas un projet socialiste, c'est une mesure de bon sens pour défendre les intérêts des 99% de la population. Et c'est pourquoi nous vous invitons toutes à tous à soutenir ce projet de postulat.

Merci!»•

Le postulat est refusé par 55 voix contre 50.

Postulat du groupe socialiste : CV anonymisés pour lutter contre les discriminations ? **(20.175)**

Les discriminations à l'embauche sont un fait : luttons efficacement contre cette inégalité !

Le député Tristan Robert a développé le postulat du groupe.

« Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs,

Dans le monde professionnel, les discriminations à l'embauche sont évidemment interdites. Mais le constat est là : ce genre de discrimination est une réalité dans notre société. Les personnes d'origine étrangère et les femmes sont notamment concernées : on le voit dans le fait que ces groupes sont peu représentés dans les postes à responsabilités, mais pas uniquement là. Beaucoup d'autres situations professionnelles connaissent ce genre de discriminations.

De nombreuses études ont été faites sur le sujet, notamment dernièrement une étude de l'Université de Neuchâtel qui analyse la discrimination à l'embauche due à la couleur de peau. Les chercheurs ont répondu à des offres d'emploi en envoyant des candidatures fictives, chaque fois deux candidatures, des candidatures avec des expériences et diplômes tout à fait identiques, mais avec une différence : le pays d'origine des parents. Dans un cas, les parents sont d'origine suisse, dans l'autre d'origine camerounaise, mais tout le reste du CV est identique. L'étude a ensuite cherché à voir si ces deux profils fictifs étaient invités à des entretiens avec la même fréquence.



Et le résultat est éloquent : pour obtenir un entretien, les descendants d'immigrés camerounais doivent envoyer 30% de candidatures en plus que les personnes dont les parents sont suisses. 30%, c'est un chiffre important, et qui a des conséquences extrêmement néfastes sur l'intégration socio-professionnelle de ces personnes. Les stéréotypes relatifs à la couleur de peau sont donc encore bien là, aussi dans notre pays : ce taux de 30% de candidatures à faire en plus est presque équivalent à celui observé par d'autres études similaires aux Etats-Unis, pays connu pour ses problèmes de ségrégation raciale.

La discrimination à l'embauche que connaissent les femmes est également documentée par des nombreuses études. Et toutes ces discriminations ont des effets extrêmement problématiques, tant au niveau individuel pour les personnes concernées, qu'au niveau collectif au niveau de la cohésion sociétale : l'accès à un emploi permet une insertion sociale, il permet une indépendance financière et économique, bref, l'accès à un emploi est une composante souvent cruciale de l'intégration. Au vu des discriminations qui ont cours, cette intégration est remise en question justement pour des populations souvent déjà précarisées. Il est donc nécessaire d'agir dans ce domaine.

Et c'est le rôle de l'État de se montrer exemplaire et novateur à ce niveau. Notre canton bénéficie d'une feuille de route pour une administration égalitaire et ouverte à la diversité, ce qui est évidemment très positif et ce que nous saluons. Mais il est très important que sa mise en œuvre soit accompagnée de mesures concrètes. Les CV anonymisés, qui sont présentés dans le postulat comme une mesure possible parmi d'autres, pourraient ici jouer un rôle très intéressant.

L'anonymisation des candidatures qui est évoquée ici est une mesure soutenue par la Commission fédérale contre le racisme. Cette anonymisation s'appliquerait bien sûr uniquement lors des premières étapes de la sélection, et pas une fois arrivé au niveau des entretiens. Mais rien qu'en agissant sur ces premières étapes de postulation, on arriverait à combattre ce 30% de discrimination dont je parlais avant, ce 30% de discrimination qui a lieu rien que lors de cette première étape qu'est l'étude du CV et du dossier de candidature.

Alors évidemment, le postulat ne demande pas la mise en place de cette mesure à large échelle immédiatement. Le postulat se veut une invitation à la réflexion, il se veut une injonction à examiner ce qui est possible de développer, ce qui est possible à court-terme et ce qui est possible à plus long-terme. On pourrait par exemple imaginer la mise sur pied d'un projet-pilote, avant d'étendre cela à plus large échelle. Le texte du postulat, et j'aimerais souligner ce point, le texte du postulat ne se limite pas non plus à l'anonymisation des CV : il ouvre le débat à d'autres mesures potentielles et complémentaires. Il y a à coup sûr beaucoup d'autres mesures intéressantes auxquelles le Canton pourrait réfléchir dans le cadre du rapport relatif à ce postulat, et qui mériteraient d'être analysées.

Mais le constat de la présence importante de discriminations à l'embauche, ce constat est là et nous ne pouvons pas simplement décider de l'ignorer. L'État doit prendre l'initiative et s'engager pour lutter autant que possible contre ces discriminations.



۱۵۱	/OIIC	remercie.	\\ •
, ,	vous	I CHICKLE.	<i>,,</i> •

Le postulat est refusé par 54 voix contre 37.

Les Nouvelles du Grand Conseil, le 3 mars 2021.

Les Nouvelles du Grand Conseil n'ont pas pour vocation d'être le compte rendu exhaustif des débats qui animent notre parlement, ni un prolongement des discussions qui y prennent place. En reprenant un certain nombre d'éléments traités lors des sessions du Grand Conseil, mais aussi en partageant avec les camarades les communications du groupe auprès des médias, elles se conçoivent comme une porte ouverte sur le travail des députés socialistes.